

CHARTRE DES ARTS A L'ECOLE

(Novembre 2017)

À destination des enseignants et des intervenants artistiques et culturels

La présente charte a été pensée dans le but de rediriger les efforts communs vers le cœur du dispositif de la semaine des Arts à l'école élément des parcours d'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre de ces derniers, l'accent est mis sur l'importance de la découverte d'un univers artistique et l'expérimentation d'une pratique artistique et culturelle apportées aux élèves ainsi que sur le contact avec l'œuvre (assister à un spectacle, visiter une exposition, ...)
Les compétences acquises, l'expérience vécue et l'implication réelle des élèves tout au long du projet et jusqu'à sa restitution doivent primer sur le rendu final.

Les projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) reposent sur « l'engagement mutuel entre différents partenaires » (communauté éducative, monde culturel, collectivités territoriales, le Sou des Écoles, ...).

L'étape de restitution n'est pas un objectif mais rend compte d'un état du projet. Elle a pour but de valoriser les travaux des élèves auprès de tous, d'essaimer et de provoquer l'envie de monter des projets.

La semaine des arts à l'école a été créée dans le but de rendre compte du travail artistique et culturel mené tout au long de l'année par les élèves des établissements scolaires, en partenariat avec les structures culturelles du territoire.

Le groupe de travail en charge de l'organisation de la semaine des arts à l'école est composé de représentants de chaque structure partenaire : l'Éducation Nationale, la Ville d'Albertville, le Dôme Théâtre, l'association Les Amis du cinéma, le Dôme médiathèque et la médiathèque d'Ugine, l'école de Musique et de Danse et le Sou des Écoles.

A travers cette charte, le souhait du groupe de travail est d'aller à la rencontre de différents publics en investissant divers lieux.

Dispositions générales

La semaine des arts à l'école est **ouverte à l'ensemble des établissements scolaires du primaire et du secondaire, publics et privés, ainsi qu'aux établissements spécialisés.**

Seront éligibles dans le cadre de la semaine des arts à l'école, les projets ayant bénéficié d'un **accompagnement artistique suivi par un artiste ou par un intervenant culturel, en partenariat avec une structure culturelle du territoire.**

La **validation** de la liste des projets participants sera faite par le groupe de travail.

Les restitutions peuvent prendre **différentes formes** : séquence sur scène, exposition, film, enregistrement sonore, production littéraire, production numérique...

La **diversité des champs artistiques et culturels** sera représentée dans les différents lieux de diffusion.

Une attention particulière sera accordée quant à la **mixité des publics** dans l'ensemble des lieux de finalisation, avec la volonté de faire se rencontrer différents publics de différents établissements scolaires.

Les **différents partenaires s'engagent dans l'organisation de la semaine des arts à l'école** en termes de lieux de diffusion et de personnels mis à disposition pour l'accueil, la technique et la communication.

Dispositions particulières aux restitutions en direct



Un **roulement d'année en année sera observé entre les établissements** participants pour permettre à chacun de faire vivre cette expérience à ses élèves.



Le **format des restitutions en direct devra être compris entre 3 et 10 minutes** en corrélation avec chaque projet et l'effectif du groupe.



Un **horaire de répétition** sur le plateau et un **horaire de filage** seront proposés à chaque groupe finalisant au Dôme Théâtre.



Les participants s'engagent à **respecter les contraintes** de chaque lieu (horaires, consignes de sécurité, ...).